



SYNDICAT C.G.T. T.A.M - D.P.E.

Le 24 Novembre 2018.

SCANDALE A LA CAP 46 ! **LE SERVICE DES TAM, AVEC L'AVAL DE LA DILT, DE LA DRH ET DE L'ELU, FAIT DANS L'EMPLOI RÉSERVÉ !!**

Du grand n'importe quoi !!!

Le 23 novembre 2018, s'est tenue une CAP de promotions AEC (Agent d'Encadrement Conducteur) et AEMA (Agent d'Encadrement des Métiers de l'Automobile) dans laquelle étaient présents les Elus du Syndicat **CGT** TAM DPE et les Elus de l'UNSA.

Les Responsables du service des TAM ont demandé à la Présidente de la CAP que deux postes budgétaires devant être immédiatement pourvus par deux AEMA pour les besoins du service, soient réservés pour deux Chefs d'Equipe Conducteur Automobile non promouvables actuellement, pour 2019 et 2020 !

Les Responsables du service des TAM vont encore plus loin ! Ils considèrent d'ores et déjà que ces deux agents seront, dans un an pour l'un et dans deux ans pour l'autre, nommés tout d'abord Chef d'Equipe Conducteur Automobile Principal (pour pouvoir être dans les critères de promotion AEMA), puis ensuite nommés comme tels, tout en excluant déjà par avance TOUTE SITUATION pouvant compromettre leurs avancements de grade.

Du pur clientélisme à la carte !

Ils sont prêts à geler deux nominations AEMA sur des postes budgétaires depuis janvier 2018 ! prévus pour cette fin d'année en les détournant au détriment du service, au bénéfice de deux agents, dans un lointain futur incertain.

La présidente de la CAP à malgré tout validé cette demande des TAM et contre l'avis de tous les Elus présents à cette CAP.

Tout simplement scandaleux et inacceptable !!

Dans un récent mail, le Chef du Bureau des carrières et techniques de la DRH parlait de transparence et d'équité dans la mise en place des nouvelles règles d'harmonisation AEMA qui devaient prendre effet ce jour.

Vos Elus **CGT** TAM DPE, dans le respect de cette équité et de la légalité, ont tout naturellement proposé les 2 agents PROMOUVABLES en tête de liste, qui de plus, avaient reçu un avis favorable dans le tableau de choix proposé par la DILT.

Et il n'en est rien !!!!! Super bel exemple de la carrière au mérite !!!

Les Responsables du service des TAM et la DRH ont pris une décision lourde de conséquences qu'ils vont devoir assumer SEULS !

Les Elus à la CAP 46 de votre Syndicat **CGT** TAM DPE ne vont surement pas se fourvoyer dans telles pratiques.

Nous les dénonçons publiquement et officiellement ce jour par la présente auprès des personnels, de l'administration et auprès de l'exécutif municipal.

Pour le Syndicat **CGT** TAM DPE
Les Elus de la CAP 46.